Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202636DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : CRÉDITS SCOLAIRES 2026
Versement de subventions au titre des cantines scolaires des écoles privées

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202636DE-DE

Délibération N°2026/36 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 12 mars 2026

CRÉDITS SCOLAIRES 2026

Versement de subventions au titre des cantines scolaires des écoles privées

Chaque année, le Conseil Municipal vote une subvention pour aider les écoles privées à faire face à leurs dépenses liées au service de cantine scolaire. Ce coût n'étant pas inclus dans le contrat d'association, il convient de voter une subvention spécifique. Depuis l'année scolaire 2021/2022, celle-ci est calculée sur la base d'une dotation individuelle appliquée au nombre réel de repas consommés par les demi-pensionnaires castelbourgeois des écoles privées.

Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de la subvention par repas à 1,50 euro.

Il est également proposé le versement de cette subvention en quatre temps, sur la base d'un justificatif de nombre de repas consommés transmis par les écoles privées :
- Janvier,
- Avril,
- Juillet,
- Novembre.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026, et à verser sur les comptes ouverts aux noms des O.G.E.C.

Suite à la présentation du sujet en commission 4 du *22 octobre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER le mode de versement de la subvention comme présenté ci-dessus ;

2°) D'APPROUVER cette subvention sur la base de 1,50 euro par repas et par élève castelbourgeois ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE

Nombre d'élus présents ou représentés : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0